



Préparer l'Agriculture CORSE aux **DÉFIS** de l'horizon **2040**

DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION
DE LA PROCHAINE LOI D'ORIENTATION
AGRICOLE,
la chambre régionale d'agriculture de
Corse a invité les acteurs de l'agriculture
à réfléchir sur les axes prioritaire pour
conforter, développer et imaginer
l'agriculture insulaire

15 concertation régionale **PROPOSITIONS**

mai 2023



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CORSE



SOMMAIRE

EDITOS

Stéphane Paquet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse
Joseph Colombani, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse

PROPOSITIONS

REPENSER NOTRE AMBITION POUR L'AGRICULTURE CORSE

LES PROPOSITIONS EN DÉTAIL

RENOUVELLEMENT, FORMATION ET COMPETENCES DES ACTIFS

Défis, Freins et Leviers

INSTALLATION ET TRANSMISSION

Défis, Freins et Leviers

ORIENTATIONS ET CONDUITE DES TRANSITIONS AGRO-ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Défis, Freins et Leviers

SUJETS TRANSVERSES DE POLITIQUES PUBLIQUES : ACCOMPAGNEMENT DES RISQUES, INNOVATION ET BESOINS D'INVESTISSEMENTS

Défis, Freins et Leviers

LES PARTENAIRES DE LA CONCERTATION



Stéphane PAQUET, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse

Le pacte et la loi d'orientation agricole doivent nous donner des perspectives et un nouveau cap : toutes les régions ont «joué le jeu» de la concertation, voulue par le Ministère de l'Agriculture.

Pour relever le défi du renouvellement des actifs agricoles, dans un contexte de changement climatique et de souveraineté alimentaire, l'exercice nous a imposé de réfléchir à la formation des futurs agriculteurs et salariés agricoles, comment installer des jeunes et favoriser la transmission des entreprises agricoles et enfin, comment adapter les exploitations d'aujourd'hui et de demain au changement climatique.

En Corse, la concertation conduite par la Chambre régionale d'agriculture a voulu poser les bases d'une réflexion collective aux acteurs professionnels, acteurs du développement, et acteurs politiques pour définir « quelle agriculture nous voulons pour la Corse d'ici 2040 ». Rapidement ont émergé l'ambition et la nécessité de se doter d'un projet régional pour tendre vers l'autonomie alimentaire de la Corse et renforcer les filières d'exportation pour une agriculture souveraine.

Je tiens à saluer l'implication de tous et à remercier très sincèrement les organismes qui ont pris part à la concertation et pour la qualité des travaux effectués : nos réunions et ateliers ont été efficaces, productifs, tant pour participer aux débats que pour proposer des leviers d'actions avec comme objectifs d'améliorer, de conforter et de préparer l'agriculture de demain.

La concertation a permis d'identifier, avec consensus, quelques soient les orientations politiques ou de filières, les freins auxquels les jeunes et les agriculteurs d'aujourd'hui doivent être confrontés. A titre d'exemple, je citerai l'eau, le foncier et l'élevage.

Dans cette vision partagée, l'individualisme n'a plus sa place. Il faut penser territoire, projet collectif, investissement mutualisé, fonds de garantie étendu... C'est collectivement que les agriculteurs doivent s'organiser et investir, que les collectivités doivent mener des projets d'envergure, que les centres de recherche et d'innovation doivent se concerter.

C'est bien collectivement que le secteur agricole de la Corse doit se positionner pour bâtir la souveraineté alimentaire.



Joseph COLOMBANI,
Président de la Chambre
d'Agriculture de Haute-Corse

L'opportunité de la L.O.A.(Loi d'Orientation Agricole), pour l'Agriculture Corse.

Face à un exercice, national, contraint, voulu par le Président de la République Française, sur trois thèmes :

- formation et Information
- Installation et Transmission,
- Adaptation au changement climatique,

les Chambres d'Agricultures de Corse, ont décidé d'utiliser cette mobilisation officielle, pour recueillir, à la fois des propositions concrètes sur ces thèmes en rapport direct avec la Corse, et acquérir un savoir-faire méthodologique pour assurer la synthèse des consultations et les traduire en axes stratégiques d'intervention.

Ainsi, en élargissant les thèmes de réflexion au-delà de l'exercice imposé, pour répondre plus spécifiquement aux attentes d'une politique agricole pour la Corse en 2040, et pour apporter une réflexion faisant suite à la demande du ministre de l'Intérieur, Mr Darmanin concernant des projets économiques pour une Corse Autonome, les Chambres d'Agricultures, ont donc élaboré un document pouvant contribuer à répondre, à la demande du Président et en même temps, à celle du Ministre.

Bien que le Projet complet pour l'Agriculture Corse de demain : « L'Autonomie Alimentaire, tout en amplifiant les productions exportatrices, (à fortes plus-values), pour garantir la Souveraineté Alimentaire» doit être encore approfondi, les Chambres d'agriculture vous présentent ici une synthèse de l'analyse dont elles disposent élaborée à partir d'un savoir-faire reconnu, pour conduire la co-construction de ce Projet Agricole pour la Corse.

Ce travail, réalisé par les Chambres d'Agricultures de Corse, démontre, l'impérieuse nécessité, pour un pouvoir politique décisionnaire, de conserver, d'une manière opérationnelle, le rôle politique, et la compétence technique de cet outil au service de l'Agriculture, des agriculteurs, et de la société Corse toute entière.



PROPOSITIONS

FORMATION ET INFORMATION

- 1 Améliorer le niveau de la **formation initiale**
- 2 Renforcer la **rémunération** des stagiaires et des exploitants accueillants
- 3 Créer des espaces de **formation support** -
Améliorer la **compétence** des encadrants/formateurs
- 4 Rendre la formation plus **accessible** et **adaptable** au contexte régional
- 5 **Valoriser** les métiers agricoles

INSTALLATION ET TRANSMISSION

- 1 Améliorer l'accès au **foncier** et les outils de mobilisation du foncier
- 2 Elargir le droit de préemption de la **Safer**
- 3 Simplifier le **parcours à l'installation**
- 4 Renforcer les **financements** en faveur de l'installation
- 5 Favoriser la **transmission**

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1 Faciliter l'accès à l'**eau**
- 2 Faire reconnaître le **système pastoral** comme essentiel et performant, professionnaliser les éleveurs dans ce mode de conduite
- 3 Disposer de **dispositifs d'investissements** spécifiques à la transition agro écologique avec des objectifs : transition climatique et performance économique dans le cadre de l'autonomie alimentaire

SUJETS TRANSVERSES DE POLITIQUE PUBLIQUE

- 1 Investir dans une politique ambitieuse de **Recherche et d'Innovation** pour l'agriculture Corse
- 2 Soutenir l'**approvisionnement** issu de l'agriculture Corse dans un contexte d'autonomie alimentaire

Ces 15 propositions ont été remontées au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



REPENSER NOTRE AMBITION POUR L'AGRICULTURE CORSE

La Corse est un territoire riche de la diversité de ses productions, avec de très nombreux signes d'identité et de qualité, un territoire riche d'une forte identité avec des races locales et une tradition pastorale.

Certaines productions comme la vigne et les agrumes déploient une notoriété internationale. D'autres ont un rayonnement plus modeste mais affichent un bon niveau qualitatif recherché par une population touristique en quête d'authenticité.

Malgré ses atouts très forts cette agriculture a des difficultés, notamment en secteur élevage et peine à assumer 5% de couverture des besoins alimentaires du territoire.

La **taille des exploitations** est critique, les règles de la PAC en refusant la reconnaissance des systèmes pastoraux le condamne alors qu'il est pourtant un système résilient dans le contexte actuel de changement climatique.

L'accès au **foncier** avec une indivision historique et un cadastre erroné est le talon d'Achille du secteur ; L'agriculture Corse, du fait de la position de l'île en Méditerranée, est particulièrement exposée aux risques climatiques et sanitaires.

Après avoir travaillé à la protection des savoirs faire et des produits, qu'il est nécessaire de continuer à porter et protéger, **il est aussi nécessaire d'accroître les volumes de la majorité de productions** : fruits, légumes, viande, céréales et lait avec la double ambition : sécuriser économiquement écologiquement et humainement l'agriculture sur le territoire et, nourrir sa population (avec des produits agricoles sains obtenus dans le respect de son milieu naturel et de son capital humain).

Cette stratégie implique un nouveau cap collectif qui nécessite de repenser l'agriculture et l'accompagnement des hommes et des exploitations qui la porte.



Cette stratégie nécessite,

- une reconnaissance des spécificités de la Corse, l'insularité, la spécificité de son contexte géographique et climatique, la spécificité de ses modes de production,
- une prise en compte de ses handicaps, l'isolement, le coût des intrants...
- une ambition des politiques publiques d'inscrire cette agriculture de tradition dans la modernité.

et doit permettre à la Corse

- de se doter d'une politique de formation en accord avec ses besoins et ses enjeux et qui tienne compte de ses spécificités,
- de disposer d'une politique de Recherche et développement intégrée et ambitieuse qui permette à l'agriculture insulaire un accès à la recherche même si celle-ci n'est pas implantée sur son territoire,
- d'appuyer les leviers en terme de mobilisation foncière et de définir une politique foncière en faveur de l'agriculture. La Safer de Corse doit pouvoir intervenir en zone forestière dès lors que cette forêt est le support de l'activité pastorale traditionnelle et de l'AOP charcuterie par exemple
- de définir les filières prioritaires pour installer des jeunes, dans un contexte de production (bonification des aides, accès à la formation ...),
- de réfléchir, à une échelle territoriale et collective, sur des solutions d'approvisionnement et de transformation des produits locaux.

Ce projet orienté vers l'autonomie alimentaire de la Corse doit, définir les filières «[vivrières](#) » et leur niveau de production attendue (avec les moyens nécessaires) et rechercher, dans ce modèle, la création de valeur.

Il doit également continuer à soutenir les [filiales exportatrices](#) pour leur donner les moyens de rayonner et d'amplifier leur capacité à générer de la valeur ajoutée et de l'emploi ;

Cette ambition doit intégrer la nécessaire [adaptation au changement climatique](#) avec la modification des pratiques agricoles, les travaux sur le stockage de l'eau ,le partage des usages (eau , territoire).

La filière [élevage](#), identifiée comme particulièrement sensible, doit faire l'objet d'une réflexion urgente permettant de déterminer les leviers d'actions nécessaires à son maintien/développement, dans des systèmes économiques viables et adaptés.

Au-delà du cadre de l'exercice limitant la réflexion à trois thématiques, la concertation a mis en exergue la [protection nécessaire de l'île sur le volet sanitaire](#), tant en végétal qu'en santé animale avec une demande de renforcement des moyens de contrôle. Cette mesure est indispensable au développement de l'agriculture.

La consultation a fait ressortir que le [collectif](#), dans sa dimension d'organisation , de structuration et d'équipement en matériel doit être poussé avec des [politiques publiques fortes et largement incitatives](#).

Enfin, un projet avec une stratégie opérationnelle optimisée, nécessite une claire définition des rôles et missions des différents opérateurs avec une organisation et des niveaux de responsabilité définis, contrôlables et assumés. A ce titre [les aspects de gouvernance sont apparus comme essentiels à organiser à tous les niveaux du décisionnels à l'opérationnel](#).





RENOUVELLEMENT, FORMATION ET COMPETENCES DES ACTIFS



A RETENIR

Les travaux de cet atelier pointent une insuffisance de formation technique des futurs jeunes agriculteurs à l'issue de leur diplôme, le référentiel actuel de la formation serait à revisiter en y intégrant un volume horaire supplémentaire pour les modules techniques notamment techniques de production.

DÉFIS

- Le défi **démographique** est principalement abordé sous l'angle du renouvellement des actifs agricoles, avec un déséquilibre entre le nord et le sud de la Corse.
- Le renforcement de l'**attractivité des métiers et le maintien d'actifs agricoles** en constituent des éléments clés à moyen terme.
- La définition régionale d'une **politique concertée de formation** (continue et initiale) est nécessaire et doit être corrélée avec la politique de l'autonomie alimentaire pour la Corse, préalable indispensable pour proposer un projet agricole pour la Corse.

FREINS

Le premier frein identifié par l'ensemble des contributeurs corses concerne le manque de technicité des jeunes au sortir de leur formation, notamment avec un BPREA. Dans sa configuration actuelle, il ne permet pas de s'installer avec un niveau de « chef d'entreprise » ni d'apporter une performance technique. Il manque un socle de base de connaissances transversales (eau, énergie, sol, bio ...) et des modules spécifiques adaptés à l'agriculture régionale (cultures endémiques, pastoralisme, sanitaires ...).

L'insuffisance de modernité de la plupart des exploitations d'élevage est un frein pour développer l'accueil des stagiaires/alternants. Il manque donc des structures « pédagogiques » pour acquérir des connaissances de « terrain » et des incitations financières pour les stagiaires et les accueillants.

En ce qui concerne la formation continue, le principal frein est le manque de **stagiaires, chefs d'exploitations** par faute de temps (pour les petites structures d'élevage), par manque de salariés de remplacement compétents et par manque de reconnaissance des compétences à acquérir pour adapter l'exploitation.

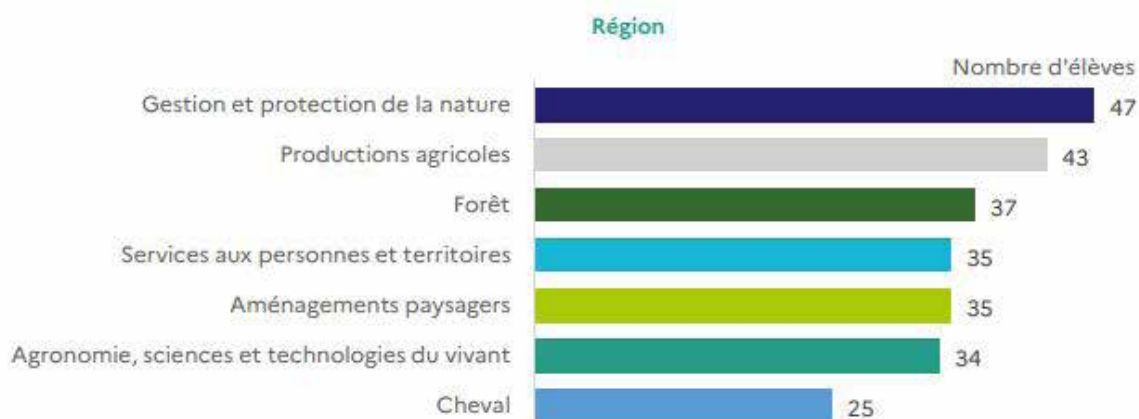
La réglementation en matière de formation continue ne permet pas d'offrir un catalogue en adéquation aux besoins, dans une région où la population cible est restreinte.

La non attractivité des métiers agricoles est la même problématique que sur le continent ; méconnaissance des métiers, métier agricole peu valorisé ...

Pour adapter la formation initiale et continue, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et d'autonomie alimentaire, il manque une réelle politique régionale, en concertation avec les parties prenantes.

Orientation professionnelle

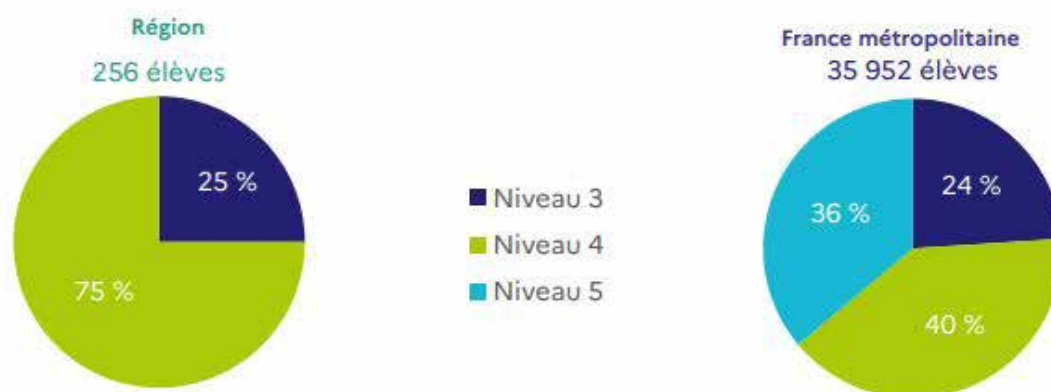
Répartition des élèves dans les formations initiales scolaires



Champ : production agricole et transformation (hors animalerie et élevage canin) - périmètre PLOAA

Source : DECIEA octobre 2022

Répartition des élèves selon les niveaux



Champ : production agricole et transformation (hors animalerie et élevage canin) - périmètre PLOAA

Source : DECIEA octobre 2022

Niveau 3 : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

Niveau 4 : Baccalauréat professionnel, Baccalauréat technologique, Baccalauréat général, BP (Brevet Professionnel).

Niveau 5 : BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).

PROPOSITIONS & LEVIERS D' ACTIONS

1 Améliorer le niveau de la formation initiale

1/ Rénover le **BPREA** avec des modules de spécialisation technique :

- avec un socle national plus important (supérieur à 1200 heures), comprenant des modules sur l'Agriculture Biologique, des thématiques « eau, air et sol » et complété

- Par des modules adaptés au contexte local (pastoralisme, cultures endémiques, machinisme, gestion de l'eau), déterminés par une concertation régionale.

Vers un BPREA à 1800 heures ?

2/ Favoriser les formations en **alternance de niveau IV et V** (politique régionale de la formation)

2 Renforcer la rémunération des stagiaires et des exploitants accueillants

1/ Revaloriser la **rémunération des stagiaires** de la formation professionnelle pour ceux qui sont rémunérés par l'ASP (qui va de 300 à 700 €/mois)

2/ Rémunérer **l'exploitant maitre d'apprentissage** au-delà de la 1ère année d'alternance

3/ Définir un **statut pour les maitres de stage**, ce qui permettrait d'ouvrir des droits de rémunération et d'avoir une assurance qui couvre l'accueil des jeunes.

3 Créer des espaces de formation support - Améliorer la **compétence** des encadrants/formateurs

1/ Créer des **fermes pilotes en élevage** avec un financement pour moderniser l'existant et pour l'accompagnement du projet (rédaction cahier des charges, suivi des fermes ...)

Les fermes pilotes répondraient à un cahier des charges axé sur des pratiques vertueuses « eau, air, sol, biodiversité » et seraient en adéquation avec les modèles économiques locaux. Ces fermes seraient également des « soutiens » pédagogiques pour les élèves de la formation initiale ou des supports d'accueil des stagiaires. Ce concept peut s'étendre aux autres filières.

2/ Créer des **espaces tests** : faciliter la mise en œuvre (concept, terrain, achat de matériel collectif), le suivi administratif et l'accompagnement des futurs agriculteurs qui travaillent sur l'espace. Ces espaces peuvent être des lieux d'expérimentation.

3/ Intégrer le temps de la **formation continue dans le temps de travail des enseignants**

Pour pouvoir mettre en place des modules sur la bio et accompagner les élèves dans leur projet en bio, les enseignant-es ont besoin de formation. Le PLOA prévoit de renforcer la formation continue des enseignants. La formation continue étant insuffisante aujourd'hui pour aider les enseignant-es à s'approprier les référentiels et à enseigner les enjeux écologiques.

Nous demandons donc l'intégration du temps de formation dans le temps de travail, à raison de deux jours par an de formation sur l'AB et la transition écologique.

4 Rendre la formation plus **accessible** et **adaptable** au contexte régional

1/ Se doter d'un **programme ambitieux de formation continue** sur les sujets de transition et d'autonomie alimentaire

2/ Favoriser l'**accompagnement financier** :

- pour favoriser l'ingénierie de formation, en privilégiant des supports pédagogique « terrains » et en lien avec les filières ou/et OPA, notamment sur le sanitaire, le pastoralisme, le bio ...

- pour renforcer le suivi individualisé des stagiaires

- pour inciter les actifs à participer à la formation professionnelles en rénovant le crédit d'impôt formation, bonifier les subventions en cas de parcours de formation avéré

- pour accéder au service de remplacement pour la formation continue

3/ Ouvrir l'**accessibilité aux formations**, à tous les publics en dehors des prescripteurs actuels et des seuls demandeurs d'emploi (aujourd'hui pôle emploi, Mission Locale, CAP Handicap)

4/ Permettre la **flexibilité**

- d'ouverture des sessions de formation, en rapport à une offre diversifiée qui souvent doit se caler sur un calendrier de production mais aussi en rapport avec la réalité économique de la région ou très souvent les stagiaires ne souhaitent pas s'engager en formation à l'orée de la saison touristique lui préférant un emploi saisonnier.

- quant à l'effectif stagiaires pour débiter une session de formation, qui collerait mieux à la réalité démographique de notre région.

5 Valoriser les métiers agricoles

1/ Créer des **passerelles** entre enseignement général et enseignement agricole : conseillers d'orientation formés sur les filières agricoles

2/ **Former les conseillers d'orientation** aux filières agricoles méconnues de l'éducation nationale

3/ Instituer une **visite obligatoire** d'une exploitation agricole au nouveau des primaires et des collèges

4/ Changer la **dénomination des lycée agricoles** plus proches des enjeux d'aujourd'hui

5/ Renforcer la **communication** : fond et forme (agriculture et alimentation, qualité du travail) pour faire mieux connaître les métiers de l'agriculture en phase avec les préoccupations sociétales des nouvelles générations : Souveraineté alimentaire, Santé et alimentation saine, Préservation environnement et territoire et agro-ressources et biomasse

- avec une spécificité pour le public féminin (installation en hausse) et

- le jeune public (TIK TOK et développement de plateforme d'orientation WILBI)





INSTALLER TRANSMETTRE



A RETENIR

Le désordre foncier observé en Corse, le problème récurrent de l'indivision et l'attente spéculative vis à vis du foncier agricole font de la mobilisation FONCIERE la problématique centrale identifiée pour cette thématique, avec un consensus pour l'ensemble des participants.

DÉFIS

La protection du **foncier** est identifié comme un pré-requis pour relever ce défi et fait l'objet de 2 contributions /5. En effet, le foncier agricole se raréfie et se financiarise en cause des fortes pressions foncières en zones littorales et périurbaines. La reconquête et la protection des terres agricoles est un défi à relever en urgence.

En **installation**, il faut considérer le changement de profil des nouveaux agriculteurs et adapter l'accompagnement en conséquence, dans un objectif de politique de production ou de forte valeur ajoutée, cohérente avec le projet agricole Corse.

Le défi de l'installation passe obligatoirement par la **transmission** des exploitations et des savoir-faire, c'est un challenge important à relever qui touche tant la valeur humaine que la structure des exploitations.

FREINS

Bien que le nombre d'exploitations agricoles ait augmenté en 10 ans de 4.5 % (2010-2020) en Corse, la moitié des chefs et coexploitants avait plus de 52 ans en 2020. 43 % des exploitations corses sont dirigées par au moins un senior (55 ans ou plus). Cette part est la plus importante en élevages bovins et oléiculture et la plus faible en élevages porcins avec un déséquilibre territorial entre le nord et le sud.

L'accès au **foncier** est le 1^{er} frein au développement agricole de la Corse : forte pression foncière sur le littoral et en zone de montagne, il est morcellé avec la problématique forte de l'indivision.

Ainsi, la Safer a un rôle limité de par son champ d'application restreint.

La mobilisation du foncier devra également s'intéresser à la reconquête des friches, des terres incultes.

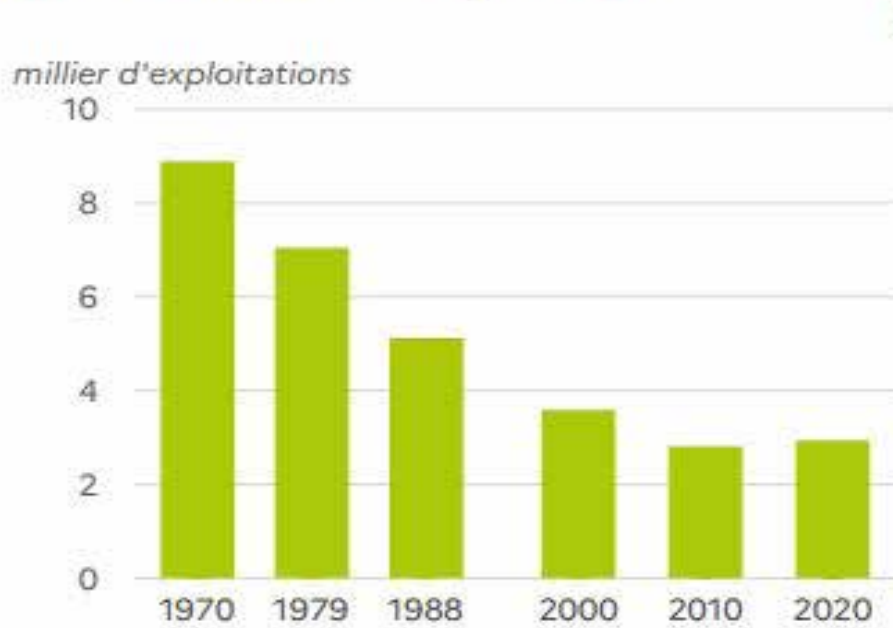
Pour plus de cohésion et de cohérence, il manque un **organe de gouvernance** (type cellule foncière opérationnelle régionale) pour traiter les problèmes de fonciers au profit de l'agriculture.

Dans un contexte de **souveraineté alimentaire, voire d'autonomie alimentaire, l'absence d'une politique régionale** pour un projet agricole, ne permet pas, aujourd'hui, de déterminer les priorités, en terme de bonification des aides à l'installation.

Un manque financement ne permet pas d'accompagner les futurs agriculteurs dans leur projet, en amont et en aval de leur installation.

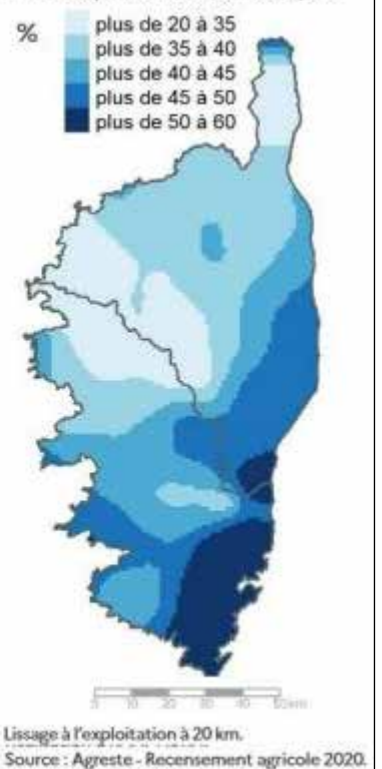
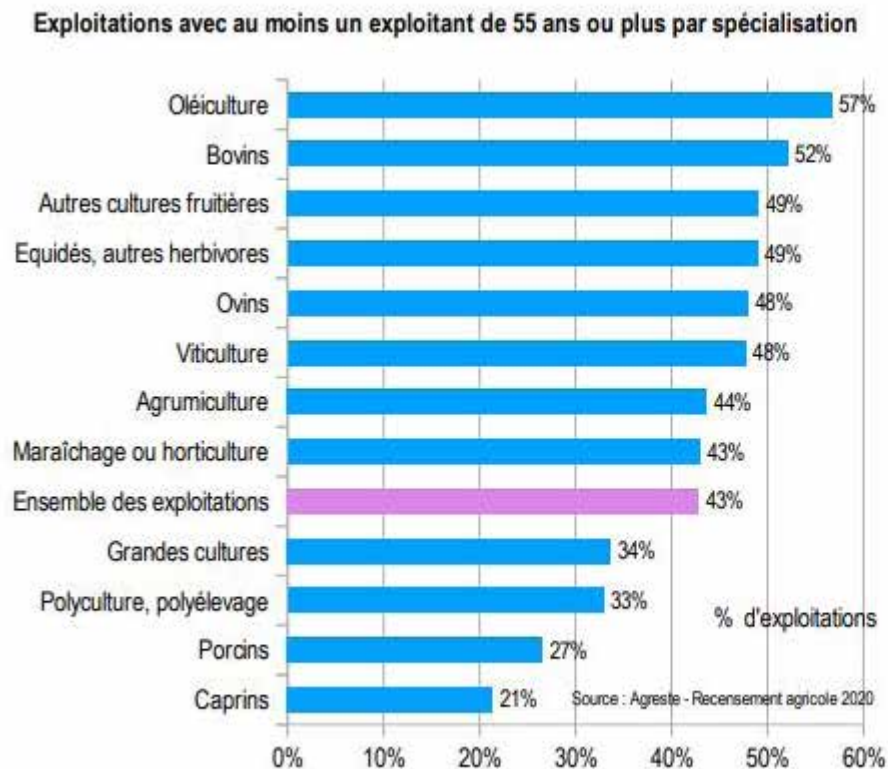
Le parcours à l'installation, trop normé, doit être simplifié pour faciliter les installations et s'assurer de la viabilité du projet.

Évolution du nombre d'exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

Exploitations avec au moins un exploitant de 55 ans ou plus par spécialisation



1 Améliorer l'accès au **foncier** et les outils de mobilisation du foncier

1/ Adapter la **réglementation** sur :

- Pouvoir **échanger des parcelles**, sur la base de reconnaissance de l'ayant droit, et non du titre dans le cadre de l'AFAF.

- Assouplir le **statut du fermage** afin d'inciter les propriétaires à contractualiser des baux : ne plus rendre obligatoire le renouvellement automatique du bail pour les cultures non pérennes.

Pour les cultures pérennes, demander l'autorisation de plantation du propriétaire

2/ Améliorer **les outils de mobilisation** du foncier :

- Définir et qualifier la **friche** : ne pas considérer comme surface boisée les espaces constituées de formations arbustives et fruitières (maquis)

- Modifier le champ d'application du **droit de préemption SAFER** (cf. fiche détaillée)

- Instituer une **taxe sur les friches agricoles** et en même temps mettre en place de mesures incitatives fiscales et financières si le foncier est libéré au profit de jeunes agriculteurs.

- Mesure phare (art. L. 125-1 et suivants du CRPM) : Modification de la procédure de mise en valeur des **terres incultes** ou manifestement sous-exploitées pour raccourcir les délais et la rendre plus efficace.

Préciser que le simple entretien ou nettoyage ponctuel ne peut pas faire échec à la procédure et ajouter une notion de valorisation économique de la terre.

3/ Créer un **fonds foncier** sur le modèle du conservatoire du littoral

2 Elargir le droit de préemption de la **Safer**

1/ **Renforcer le droit de préemption SAFER** en modifiant son champ d'application sur (Art. L.143-1 et suivants du CRPM) :

- Les **bâtiments** ayant eu un usage agricole au cours des 20 dernières années dans les communes limitrophes des communes littorales (disposition existant dans les communes littorales : loi Pahun)

- la **nue-propriété** d'un bien si l'usufruit réservé est inférieur à 10 ans contre 2 ans actuellement. Si la vente de la nue-propriété est assortie d'un usufruit viager la cession de l'usufruit ne sera pas possible avant un délai de 10 ans.

- Les **parcelles boisées ou cadastrées en nature de bois** qui ne sont pas le support d'activités sylvicoles ou support d'activités agricoles ou d'anciens terrains de culture, de pacage ou d'alpage envahis par une végétation spontanée de type forêt méditerranéenne. Forêt non exploitée soumise aux incendies. (art. L. 143-4).

- Rendre possible la **préemption partielle** en séparant en lots distincts l'habitation des parcelles agricoles. Cette évolution permettrait de faciliter l'accès au foncier par les jeunes avec un tarif plus approprié (frein : prix trop élevé des propriétés avec une habitation, notamment sur la zone littoral).

3 Simplifier le **parcours à l'installation**

1/ Créer un **Guichet unique Points Accueil Installation et Transmission** avec un seul interlocuteur référent (mesure réglementaire nationale)

- Intégrer l'information et l'orientation des futurs cédants dans les PAI qui deviendraient des Point Accueil Installation et Transmission (PAIT).

- Créer ce guichet unique à travers une Mission de Service Public PAI, PAT, CEPPP, avec des financements adaptés, dédiés, associés

- Et en mettant en place une labellisation nationale des Points Accueil Installation Transmission,
- En Allouant des moyens budgétaires suffisants aux PAIT pour s'adapter à la diversification des profils accueillis.

2/Renforcer l'**accompagnement technico-économique et humain**, en **amont et post** installation avec un système de chèque service ou financement dédié et des conseillers certifiés (mesure nationale et régionale)

3/ **Simplifier le parcours installation** actuel et réaliser les formations obligatoires avant l'installation

4 Renforcer les **financements** en faveur de l'installation

1/ Développer le **portage des capitaux** de l'exploitation hors foncier notamment en utilisant les outils et partenariats existants, en développant les fonds de portage financier public/privé et la contre garantie bancaire

2/ Développer un fond par la collectivité pour abonder le système de **contre garantie bancaire** (type SIAGI). Ce fonds permettrait de limiter, voir supprimer la part d'autofinancement, actuellement portée à 20 % minimum. (mesure régionale à mettre en place)

3/ **Bonifier les aides à l'investissement** pour les installations sur les filières qui contribuent à l'autonomie alimentaire.

4/ Sensibiliser les jeunes aux **structures collectives** (Cuma, SRA, groupement employeurs ..) pour optimiser le niveau des investissements et permettre l'acquisition de matériel performant

5 Favoriser la **transmission**

1/ Se doter d'un **répertoire Régional à l'Installation-Transmission**.

Le RDI n'existe pas en Corse. L'animation pourrait en être confié au guichet unique PAIT, en lien également avec la Safer et les collectivités (dans le cadre des installations communales).

2/ Bonifier les **investissements de modernisation de l'exploitation pour les cédants inscrits au RDI**

Il s'agit de structurer les exploitations pour transmettre un bâtiment adapté, un troupeau productif afin que le repreneur puisse rapidement accéder à un niveau de performance technique et économique rentable.

3/ Inciter la transmission par des **dispositifs incitatifs financiers** :

- exonération de charges l'année de la transmission, limiter la taxation sur la plus value dans le cadre d'une transmission,
- rémunérer le cédant pour un stage parrainage et autre système d'accompagnement à la transition

- aide (exonération de charges ou autre dispositif) pour salarier le repreneur avant son installation (exemple 1 an avant la transmission)

4/ Limiter les **frais de notaire** pour le cédant dans le cadre d'une procédure de titration
Mesure importante pour la Corse où un nombre important de parcelles ne sont pas titrées et donc non vendables en l'état.

5/ Mettre en place un **parcours incitatif à la transmission**, comme il existe un parcours à l'installation, 5 ans avant la transmission, avec :

- un accompagnement de qualité et dans la durée avec des moyens associés dédiés adaptés : conseil et formation aux relations humaines et à la communication interpersonnelle dans les démarches de cessation/transmission





ORIENTATIONS ET CONDUITE DES TRANSITIONS AGRO- ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES



A RETENIR

L'accès à l'EAU, thématique prioritaire identifiée, a fait l'objet de plusieurs contributions, partagées par l'ensemble des participants. La nécessité de faire évoluer la production locale pour plus d'autonomie alimentaire de l'élevage et de la population est également identifiée comme prioritaire.

DÉFIS

Faire face aux défis climatique (adaptation et atténuation)

Il s'agit à la fois d'adapter l'agriculture au changement climatique et les facteurs de production impactés (ressource en eau, événements extrêmes, etc.) et d'atténuer le changement climatique, à la fois en diminuant les émissions de gaz à effet de serres et en séquestrant du carbone.

L'adaptation massive des exploitations agricoles (en filières végétales et animales) à des conduites économes en eau doit être facilitée.

Faire face au défi alimentaire

Le défi alimentaire comprend plusieurs dimensions : le défi de la souveraineté alimentaire et notre capacité à répondre aux besoins alimentaires. Le projet agricole doit répondre à ce défi, avec une production mieux connectée avec l'aval.

Diversifier les productions, en particulier vers de nouvelles productions végétales (légumineuses, fourrages, céréales par exemple), adaptées au climat méditerranéen et créer de nouvelles conduites d'élevages économes en intrants tout en relevant les niveaux de production.

La Recherche et l'innovation doivent être les piliers de ces changements, avec une place importante des chambres d'Agriculture et de l'enseignement dans le développement/diffusion des pratiques.

Le défi de la transition agro-écologique est également cité de manière récurrente dans les contributions, en tant que tel ou à travers ses différentes composantes : préservation / restauration de la biodiversité, préservation / restauration de la qualité, de la fertilité et de la biodiversité des sols, capacité de stockage en eau des sols, réduction des intrants, semences, diversification, etc.

Le défi de la résilience économique

Dans les contributions, le défi économique est en priorité abordé sous l'angle de la rémunération des agriculteurs avec la compétitivité des filières .

Défi sanitaire – Une seule santé

Connecté au précédent, le défi sanitaire concerne en effet l'alimentation, mais aussi et de manière plus générale notre capacité collective à aborder de manière conjointe les problématiques de santé les hommes (dont le bien-être des agriculteurs), des plantes, des animaux et de l'environnement dans une approche Une seule santé. La prévention des crises sanitaires est un préalable à toute démarche développement.

FREINS

Pas **d'eau**, pas d'agriculture ! Un constat simpliste mais une priorité absolue. Le frein majoritaire est l'absence de système de stockage de l'eau qui rend difficile l'accès à l'eau en période de sécheresse. La Corse, département le plus au sud, est particulièrement touchée par une aridité croissante, récurrente et en dehors des périodes estivales. Les défis réglementaire et juridique, facteurs de ralentissement

L'insécurité juridique (multiplicité des textes, dans certains cas l'absence d'études d'impact, ou approche sectorielle de certains sujets traités par différents ministères ou au niveau local) ne crée pas des conditions favorables au changement ou ne permettent pas de mettre en œuvre des solutions efficaces.

Le secteur le plus vulnérable face au changement climatique est l'**élevage** qui nécessite un plan d'urgence d'adaptation et de modernisation, au risque d'une déprise importante.

Le système pastoral, majoritaire en élevage, est adapté au territoire et permet d'apporter des solutions face au changement climatique en intégrant la valorisation de ressources naturelles pour l'alimentation des troupeaux.

Pour perdurer et se développer, le **pastoralisme** doit être reconnu comme un véritable système d'élevage alliant environnement et économie.

Actuellement, le pastoralisme corse est confronté aux contraintes suivantes :

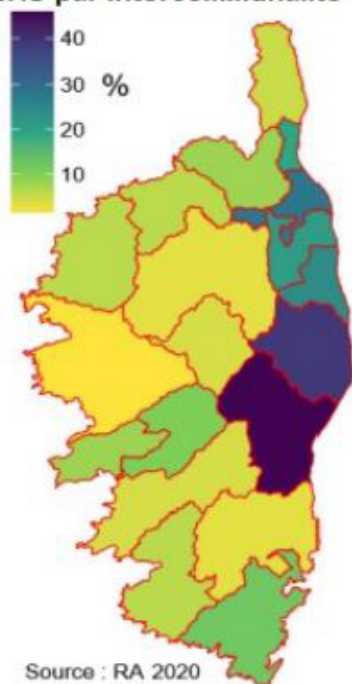
- Région la plus boisée de métropole, notamment du fait de l'intégration des maquis hauts dans les espaces boisés,
- Absence de volonté politique d'installer en conduite pastorale,
- Difficulté d'aménagement des surfaces au regard des coûts élevés,
- Persistance des problèmes d'ordre foncier,
- Pertes de connaissances, perte de savoir-faire, manque de formation des éleveurs sur la conduite pastorale,
- Difficulté à faire reconnaître l'efficacité et la rentabilité du système pastoral.

S'agissant de la politique agricole, devant davantage inciter à se tourner vers des pratiques agricoles durables, une faible ouverture aux nouveaux entrants est constatée. Il est estimé que les politiques publiques ne favorisent pas assez l'**entraide et le collectif** comme élément d'économie, de sobriété et de lien social.

Les défis de l'articulation et de l'alignement des politiques, le défi de l'appui aux changements et la prise en compte du risque, le défi de la priorisation des enjeux, le défi de la simplification?

vont permettre aux exploitations de s'adapter massivement au changement climatique, avec un accompagnement formé et performance dans un processus d'anticipation au changement.

Part des surfaces irrigables dans la SAU par intercommunalité



SURFACE IRRIGABLE PAR :	Surface irrigable		Nombre d'exploit°s *
	Hectares	%	
Type d'irrigation			
Aspersion	11 667	56,2%	736
Gravité	1 368	6,6%	122
Micro irrigation	7 743	37,3%	714
ENSEMBLE	20 778	100%	1 358
Type de prélèvement			
Réseau collectif	18 232	87,7%	1 034
Réseau individuel	1 934	9,3%	278
Prélèvement mixte	612	2,9%	46
ENSEMBLE	20 778	100%	1 358

* une exploitation peut cumuler plusieurs types d'irrigation

CULTURE (ha)	Irrigué en 2020	% surface de la culture
Prairies permanentes productives	3 580	11,5%
Prairies temporaires	931	31,9%
Prairies artificielles	175	51,9%
Luzerne (hors déshydratée)	684	64,0%
Maïs grain et maïs semence	468	96,5%
Clémentinier	1 834	95,5%
Pomelo	204	97,1%
Oranger	104	99,0%
Kiwi	279	98,9%
Amandier	230	64,6%
Olivier	651	30,6%
Légumes frais	365	94,3%
Vignes AOP	727	17,5%
Vignes IGP	1 728	73,0%

1 Faciliter l'accès à l'eau

1/ Créer une mesure spéciale EAU prioritaire pour financer pour l'**investissement** de matériel permettant d'optimiser l'utilisation de l'eau (irrigation, stockage, abreuvoirs) sous réserve d'une formation obligatoire sur la gestion de l'eau
Simplification des conditions d'éligibilités

2/ **Simplifier la procédure administrative** et renforcer l'appui financier des études nécessaires (études impact, hydrogéologie, ...). pour développer la petite hydraulique de montagne à l'échelle des exploitations ou d'un groupement d'exploitations.

3/ Assouplir la réglementation sur l'utilisation des **eaux usées** traitées pour l'irrigation (l'arboriculture, fourrage, espaces verts)
(Actuellement il faut créer un réseau à part à financer, traitement important, cultures et type d'arrosage limité)

2 Faire reconnaître le **système pastoral** comme essentiel et performant, professionnaliser les éleveurs dans ce mode de conduite

1/ **Créer de références technico-économiques** sur la conduite d'élevage en système pastoral et sur la valorisation d'espaces naturels pâturés

2/ Rendre l'**appui technique obligatoire** sur la performance d'élevage, dans le cadre d'un dispositif de financement spécifique visant à soutenir les exploitations pastorales vertueuses qui respecte des niveaux minimums de production

2/Développer une **certification** visant à promouvoir la conduite d'élevage et les produits pastoraux

3/ Reconnaître et inscrire le pastoralisme et l'agroforesterie en Corse comme des leviers de lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre du **plan 4/1000** relatif au stockage du carbone dans les sols

4/ Créer un **programme d'investissement** pour favoriser l'ouverture et l'aménagement des espaces agrosylvopastoraux au travers d'un programme d'aides exceptionnel

5/ Aménagements **réglementaires** :

- Réviser le code forestier (Article L.214-14) pour permettre le pâturage des caprins dans les forêts publiques relevant du régime forestier.

- Réviser la fiscalité sur le défrichement (article L341-6 du code forestier) par exonération des compensations financières. Rendre possible la mise en place de contrats d'engagement ou de travaux visant à maintenir l'état boisé sur des espaces où les enjeux agricoles sont limités ou concourant à favoriser la biodiversité

6/ Pouvoir déclarer le pastoralisme comme **option d'intérêt général** avec une réglementation européenne pour la reconnaissance des parcours avec une production et un taux de chargement minimum : mobilisation foncière prioritaire permise dans ce cadre.

3 Disposer de **dispositifs d'investissements** spécifiques à la transition agro écologique avec des objectifs : transition climatique et performance économique dans le cadre de l'autonomie alimentaire

1/ **Prioriser et bonifier les investissements** collectifs et les prestations de service structurants et accompagner le fonctionnement du collectif. Aujourd'hui, faute de soutien au fonctionnement et à l'accompagnement, les projets collectifs n'aboutissent pas.

2/ Engager une démarche territoriale pour l'**élevage** pour identifier les leviers d'actions permettant de maintenir les exploitations dans les territoires

3/ Aide forfaitaire pour la réalisation d'un **diagnostic de vulnérabilité** aux impacts du changement climatique et aux investissements des exploitations et des filières pour adapter les structures aux changements climatiques sur la base du résultat du diagnostic de vulnérabilité

4/ Elargir le spectre et les financements des **MAEC de type « transition climatique »** et développer des mesures de soutien pour les pratiques favorisant l'autonomie alimentaire en élevage

5/ Soutenir et prioriser les financements pour les **filières vivrières et émergentes** dans le cadre de l'autonomie alimentaire avec une simplification des démarches d'accès aux aides.

6/ Faciliter l'accès aux aides pour du matériel par un **forfait à l'hectare**, en fonction du type de culture

7/ Soutenir les **signes officiels de qualité**



SUJETS TRANSVERSES DE POLITIQUES PUBLIQUES

ACCOMPAGNEMENT DES RISQUES, INNOVATION ET BESOINS D'INVESTISSEMENTS



A RETENIR

Le découplage, la simplification et la cohérence qualifient les débats portant tant sur la recherche et l'innovant que sur le développement de l'approvisionnement de la restauration collective, via des outils mutualisés et pensés collectivement. La notion de gouvernance est essentielle à définir.

DÉFIS

Le défi de l'innovation, du transfert, connaissance et formation, démarche intégrative qui doit faire l'objet d'une concertation régionale pour répondre aux besoins évolutifs locaux.

Il comprend :

- Le défi du transfert et de la massification des solutions

Les débats font ressortir le défi important de l'accélération des innovations et de leur arrivée dans les fermes, en les rendant accessibles et porteuses de solutions concrètes. Par ailleurs, est mentionné l'accompagnement nécessaire dans les prochaines décennies de l'adaptation continue dont l'agriculture devra faire preuve.

- Le défi des connaissances va également consister à mettre à disposition du plus grand nombre à des grains fins sur l'ensemble du territoire national des connaissances concernant les ressources des territoires (cf. défi territorial) et à évaluer / documenter les différents modèles agricoles

- Le défi technologique, numérique et robotique

L'approvisionnement en produits locaux

Avec une importation de 95 % des produits agricoles en Corse, et l'application de la loi Egalim, la Corse doit relever le défi de l'approvisionnement de la restauration collective avec un objectif de 20 % de produits locaux dans les 10 ans. Une politique collective de concertation, à l'échelle de la région est indispensable pour rendre des projets économiquement viables et durables.

FREINS

R&D

L'accompagnement des agriculteurs, avec comme fil conducteur la transition agroécologique tenant compte du changement climatique, nécessite d'avoir une vision à moyen terme de la trajectoire de l'exploitation, sous ces différents aspects : social, économie, technique avec la composante innovation.

Cela nécessite de faire appel à des compétences multiples, qui en Corse, n'interagissent pas de façon coordonnée. L'approche entre le conseil et la recherche innovation est trop cloisonnée, ce qui limite l'efficacité de l'innovation en agriculture et l'accès des données des agriculteurs.

Approvisionnement de la restauration collective

il n'existe aucune organisation du marché local tournée vers un contexte régional. Lié au projet agricole Corse, l'approvisionnement de la restauration collective doit passer par des projets multi-acteurs et collectifs faisant le lien entre la production et l'aval, avec la création d'outils mutualisés. La réglementation sur les appels d'offre ne permet pas de prioriser les produits locaux dans les critères de sélection.

1 Investir dans une politique ambitieuse de **Recherche et d'Innovation** pour l'agriculture Corse

1/ Définir un **taux du PIB** à consacrer

2/ Fournir des leviers de transformation et s'assurer de leur **transfert** auprès des agriculteurs et conseillers en terme de conseil et de développement pour atteindre un maximum d'exploitations dans les 10 ans. Les espaces tests et les fermes pilotes en élevage (cf fiche sur formation) devraient être des supports de développement, avant la massification.

3/ **Renforcer les programmes de recherche sur les thématiques eau, sol, cultures endémiques, cultures fourragères** afin de fournir des solutions (leviers/outils) pour faire face au changement climatique et intégrer les enjeux de la transition agroécologique (phytosanitaires, fertilisation, sanitaire, biodiversité...);

Exemples : sélections variétales adaptées au changement climatique et avec un équilibre productivité/rentabilité, conforter les travaux de sélection des races locales, création de banques semences locales, expérimenter de nouveaux itinéraires de productions économes en intrants ...

4/ **Coordonner** les programmes de recherche entre organismes en cohérence avec les besoins Analyser, scientifiquement, techniquement et économiquement les trajectoires de cette transformation en mobilisant l'ensemble des acteurs de la recherche et du développement ;

5/ Développer le conseil « **multi-acteurs** »

Exemple en élevage : vétérinaire, GDS, technique pour augmenter la résilience et la performance des exploitations

2 Soutenir l'**approvisionnement** issu de l'agriculture Corse dans un contexte d'autonomie alimentaire

1/ Etablir une **définition** officielle « produit local » pour l'agriculture

2/ Adapter la réglementation des **appels d'offre** pour faire valoir la notion de produits locaux dans les critères de sélection

3/ Exiger un approvisionnement local d'au moins **20 %** d'ici 10 ans

4/ **Politique de soutien** à l'organisation de l'offre (études de faisabilité, construction des outils et l'organisation) pour l'approvisionnement de la restauration hors domicile. (Ex. ateliers de transformation, de surgélation, de plate-forme de commercialisation ...)

5/ Inciter la **contractualisation** et les partenariats agriculture/collectivité pour l'approvisionnement de la restauration collective publique dans des conditions préférentielles pour le local (Mise à disposition du foncier, bâtiments, contrats d'approvisionnement ...)

6/ Maintenir le soutien des **Projets Alimentaires Territoriaux** de la conception à la mise en œuvre avec une coordination régionale nécessaire des projets à la politique territoriale d'autonomie alimentaire et mettre en place un dispositif financier d'accompagnement et mise en œuvre des plans d'action au-delà des années de lancement (budget dédié Etat et/ou région).



Nofence Boundry

Warning Zone

Potential Electric Shock



ONT PARTICIPÉ A LA CONCERTATION

AOP fruits de Corse
AOP mele de Corse
Campus Corsic'Agri de Borgo
CDC
Crédit Agricole
Chambre d'Agriculture de Haute Corse
Chambre d'Agriculture de Corse-du-sud
Chambre Régionale d'Agriculture de Corse
CPS di Corti
DDT2B
DRAAF
Experts Fonciers Agricoles
GDS
GRPFC
ILOCC
INRAE
INTER BIO de Corse
JA2A
JA2B
JA Corse
LCA
Mossa Paisana
ODARC
OHEC
ONF
Organisation des Maraichers de Corse
PAI2A
Safer Corse
Terre de liens
Via campagnola

UN OBJECTIF

**Réussir le renouvellement des
générations**
**et préparer l'agriculture aux défis
à l'horizon 2040**